



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

revendications

Question écrite n° 99846

Texte de la question

M. Jean-Paul Bacquet attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de la défense et des anciens combattants, sur la question de la réhabilitation des "fusillés pour l'exemple" de la Grande Guerre. Il souhaite ainsi rappeler que Monsieur le Président de la République avait annoncé, le 11 novembre 2008, que « le temps est venu d'honorer tous les morts » rendant ainsi hommage à tous les morts de la Première Guerre mondiale y compris les 650 fusillés pour l'exemple. Cette réhabilitation avait été engagée à l'occasion du 80e anniversaire de l'armistice de 1918 ; le premier ministre d'alors, Lionel Jospin, avait souhaité que les soldats fusillés pour l'exemple réintègrent pleinement notre mémoire collective nationale. En outre, il lui rappelle l'engagement de son prédécesseur de créer une commission indépendante chargée de faire le point sur la question. De nombreuses associations comme la Libre pensée, l'ARAC, l'Union pacifiste, la Ligue des droits de l'Homme et le Mouvement pour la paix demandent depuis plusieurs années la réhabilitation des fusillés. Elles souhaitent que le Gouvernement prenne des dispositions concrètes pour une réhabilitation collective et publique. Un débat pourrait être ouvert, ainsi qu'une proposition de loi déposée en ce sens. Il lui demande donc d'indiquer quelles mesures il entend prendre à ce sujet.

Texte de la réponse

Le 11 novembre 2008, le Président de la République, à Douaumont, a rendu hommage aux soldats de la Première Guerre mondiale qui se sont battus jusqu'à la mort dans des conditions effroyables ainsi qu'à tous ceux qui « un jour n'ont plus eu la force de se battre », tous ceux « qui furent exécutés alors qu'ils ne s'étaient pas déshonorés, n'avaient pas été des lâches mais... simplement... » étaient allés jusqu'à l'extrême limite de leurs forces. » Par ces propos, le Président de la République a ouvert le dossier de la réhabilitation des fusillés pour l'exemple de la Première Guerre mondiale. Ce dossier est complexe, sensible et une réflexion est actuellement en cours quant aux modalités de cette réhabilitation dont la date et l'outil juridique ne sont pas encore arrêtés. Le secrétaire d'État auprès du ministre de la défense et des anciens combattants suit l'évolution de ce dossier et ne manquera pas d'apporter toutes les précisions nécessaires en temps opportun.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Bacquet](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 99846

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : Défense et anciens combattants

Ministère attributaire : Défense et anciens combattants (secrétariat d'État)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 février 2011, page 1396

Réponse publiée le : 13 septembre 2011, page 9805